

De Rails en Vagues

Découverte de la Baie de Somme entre Terre et Mer ...

Traversez la Baie de Somme **côté Mer** au travers d'une promenade d'une heure sur un bateau couvert (le Commandant Charcot III) au départ du port de Saint Valery sur Somme ou du Crotoy.

Au retour, découvrez la Baie de Somme **côté Terre**, à bord de notre train historique (1 heure de trajet).



Dates

Le mardi 7 avril : **Annulé**

Le mercredi 6 mai : **Annulé**

Le vendredi 5 juin

Le jeudi 17 septembre

Le lundi 21 septembre

Le mardi 20 octobre

Horaires 2020

horaires détaillés : dépliant ([lien hypertexte](#))

Les horaires peuvent varier sensiblement, les marées n'étant jamais identiques.

Tarifs Forfait Train & Bateau

- Adulte : 28.00 € TTC

- Enfant (de 3 à 12 ans) : 22.00 € TTC

- Enfant de moins de 3 ans : gratuit

Ce tarif inclut : le voyage en train historique aller-simple, le voyage en bateau, la cotisation "membre ponctuel" à l'association du CFBS (couverture assurance RCP)



Coordonnées

Chemin de Fer de la Baie de Somme

Téléphone : 03.22.26.96.96

Mail : accueil@cfbs.eu

Gare de Saint Valery BP 80031

80230 SAINT VALERY SUR SOMME

Bateaux de la Baie de Somme

contact@bateau-baie-somme.com

03 22 60 74 68

Conditions de Réservation

Les dates et les places étant limitées, il est conseillé de réserver au plus tôt.

Réservation en ligne disponible : www.chemindefer-baiedesomme.fr

Modalités de Paiement : 100% à la commande.

Conditions de Modification ou d'Annulation

Le Client peut modifier ou annuler la réservation avant la date de voyage. Cependant, en cas d'annulation tardive, des frais de résolution de contrat seront appliqués (voir nos Conditions Générales de Ventes, article 11.4).

En cas de mauvais temps, la traversée en bateau peut être annulée. Il sera proposé en remplacement un aller-retour en train, accompagné d'un remboursement partiel de la prestation, ou le report de la prestation sur une autre, en fonction des disponibilités.

A Noter

A Saint Valery : les départs et arrivées du train et du bateau se font au Port.

Au Crotoy : les départs du bateau se font au port, les départs du train à la gare (environ 500 mètres de distance entre le port et la gare).

Le billet ne réserve pas de place assise à bord du train. Aussi, est-il conseillé d'être présent en gare 45 minutes avant le départ.

Voyage en train : Les chiens sont acceptés, tenus en laisse. Accès PMR possible, à vérifier selon les horaires.

Voyage en bateau : Les chiens sont acceptés, tenus en laisse. Accès PMR.

Informations Voyageurs

La Combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L211-2 II du Code du tourisme.

Si vous achetez ce service de voyage, vous bénéficierez des droits octroyés par le [code du tourisme](#). L'association « Chemin de Fer de la Baie de Somme » sera entièrement responsable de la bonne exécution du service de voyage.

En outre, comme l'exige la loi, l'association « Chemin de Fer de la Baie de Somme » dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements au cas où elle deviendrait insolvable.

Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : [lien hypertexte « code du tourisme »](#).

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le service de voyage avant de conclure le contrat de voyage.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution du service de voyage.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur service de voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du service de voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du service de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. L'association du Chemin de Fer de la Baie de Somme a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de Groupama Assurance-crédit et Caution. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (126, rue de la Piazza, 93199 Noisy-le-Grand Cedex, tél : 01 49 31 31 31), si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'association du Chemin de Fer de la Baie de Somme.